

Discours de la députation de la section du Temple et de la société populaire de rue de Vendôme (Paris), qui félicitent les représentants du peuple d'avoir encore une fois sauvé la patrie et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section du Temple et de la société populaire de rue de Vendôme (Paris), qui félicitent les représentants du peuple d'avoir encore une fois sauvé la patrie et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20176_t1_0036_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

principes de républicanisme qu'ils ne connurent jamais; nous ne comptons pas avec la patrie quand elle est en péril; les hommes libres, et qui sentent le prix de la liberté, doivent tout lui sacrifier; c'est d'après ces principes, Citoyens représentans, que nous nous conduisons et que nous nous conduirons toujours; nous ne parlons pas beaucoup, nous agissons, nous exécutons vos décrets avec ponctualité, parce qu'ils consolident le bonheur du peuple et qu'ils affermissent la liberté publique.

Représentans fidèles à la cause du peuple, restez constamment sur le sommet de la Montagne, et là environné de la confiance publique dirigez la vengeance nationale contre les conspirateurs, contre les traîtres sous quelque masque qu'ils se présentent, frappez les tous indistinctement, et que la nation entière purgée de ses ennemis, heureuse par votre courage n'ait plus qu'à transmettre vos noms à la postérité, en s'écriant dans ses transports d'allégresse et de reconnaissance: Vive la République! Vive la Montagne! (1).

64

La section du Temple et la société populaire des sans-culottes séante rue de Vendôme, réunies, viennent féliciter les représentans du peuple d'avoir sauvé encore une fois la République, elles assurent que lorsqu'elles apprirent que de faux patriotes prêchoient l'insurrection, elles cherchèrent à découvrir les ennemis qu'elles avoient à combattre. Elles demandent que la Convention reste à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Citoyens législateurs,

La section du Temple, et la Société populaire des sans-culottes, séante rue de Vendôme, réunies, viennent vous féliciter d'avoir sauvé encore une fois la République. Lorsque nous apprîmes que les droits de l'homme avaient été violés, et que de faux patriotes prêchaient ouvertement l'insurrection, nous cherchâmes à découvrir les ennemis que nous avions à combattre, et ces ennemis, nous les vîmes dans les auteurs de cette proposition liberticide. Les scélérats! ils outrageaient et calomniaient le peuple, en le supposant capable de s'insurger pour servir leurs vues ambitieuses et perfides; mais le peuple s'est montré digne de lui-même: un cri général d'indignation s'est élevé contre ces traîtres, et ils ont vu, en frémissant, que si le peuple n'attend pas qu'on lui donne le signal de l'insurrection, quand sa liberté est en péril, des ambitieux et des traîtres le lui donnent en vain, quand cette arme terrible ne peut tourner que contre lui-même.

(1) C 297, pl. 1015, p. 15. Signé: DESBORDES, POURCELLE-LAURENDEAU, GODARD.

(2) P.V., XXXIV, 16. J. Sablier, n° 1211; Ann. patr., n° 445; M.U., 60; Mon., XX, 14; Audit. nat., n° 545; Débats, n° 548, p. 3; C. Eg., n° 581. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t); Mess. soir, n° 581.

Guerre aux tyrans, guerre aux ambitieux, guerre aux intrigants de toute espèce, respect aux mœurs, obéissance aux lois révolutionnaires, dévouement entier à la défense de la représentation nationale, voilà le cri de ralliement de tous les vrais patriotes; il est celui des citoyens de la Section du Temple, et dans les discussions importantes dont ils s'occupent, ils ne cessent de répéter avec la Convention nationale, avec tous les véritables amis de la Liberté: *il faut que la justice et la vertu soient à l'ordre du jour.*

Tels sont les principes qui animent la Section du Temple.

Quant à vous, représentans du peuple, continuez à tenir d'une main ferme, les rênes du gouvernement révolutionnaire; poursuivez les traîtres, démasquez les hypocrites, les intrigants quel que soit le masque dont ils se couvrent; sauvez la République, et vous trouverez dans la section du Temple trois mille patriotes prêts à vous dicter votre sagesse, pour le maintien de la République française une et indivisible» (1).

65

La société populaire de la section de Mutius-Scévola félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et proteste de son entière adhésion au gouvernement révolutionnaire qu'elle vient de donner à la France, et au décret rigoureux, mais juste, rendu dans la séance du 23 ventôse.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Représentans,

En vain les despotes coalisés, en vain les intrigues de toute espèce ont juré la ruine de la République et d'anéantissement de la Liberté: en vain l'or corrupteur de l'infâme ministre de la Cour de Londres, répandu à pleines mains, a acheté des milliers d'esclaves dans l'intérieur de la République, le génie tutélaire de la Liberté qui siège sur cette Montagne redoutable pour tous les tyrans, a tout dévoilé, la plus affreuse des trahisons étoit sur le point d'être mise à exécution, la Montagne, les membres du Comité de Salut public, les patriotes incarcérés par des scélérats, ceux de cette grande Commune, alloient être égorgés: Paris alloit devenir un vaste cimetière, un nouveau tyran alloit monter sur le trône que nous avons élevé à la Liberté, à l'Egalité, divinités chéries que tout véritable français ne cessera d'adorer; mais grâce à votre courage, grâce au zèle, à l'énergie du comité de Salut public cette infâme conspiration est encore avortée, encore une fois vous avez sauvé la République! citoyens Représentans, la Société de Mutius Scaevola, nous députe vers vous pour vous féliciter de vos glorieux travaux, vous

(1) C 299, pl. 1045, p. 27. Signé: LAURENT (présid.); arrêté en ass. glé le 30 vent. II.

(2) P.V., XXXIV, 16. J. Sablier, n° 1211; M.U., XXXVIII, 60; Ann. patr., n° 445; C. Eg., n° 581; Mon., XX, 14; Débats, n° 548, p. 3; Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).